INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

À la session ordinaire du 3 février 2014

Étaient présents :

le maire	M. Robert Duteau
les conseillères et conseillers :	Mme Sylvie Faille Mme Estelle Muzzi Mme Josyane Ledoux M. Jean-Louis Tinant M. Denis Robert M. Daniel Garceau

formant quorum sous la présidence du maire.

Aussi présent, le Directeur général, secrétaire-trésorier, M. Daniel Striletsky.

Prière

RÉSOLUTION 2014-26
Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soit adopté l'ordre du jour de la session ordinaire du 3 février 2014 en ajoutant au point 12 : renouvellement contrat MTQ déneigement.

1. Adoption de l'ordre du jour de la session ordinaire du 3 février 2014
2. Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 13 janvier 2014
3. Acceptation et paiement des comptes du mois de janvier 2014
4. Résolution : correction à la résolution 2012-198 Parution vœux dans le Journal
5. Résolution : Correction au Budget – Montant de l'appropriation
6. Suivi au dossier : CEF Aménagement
7. Résolution : Formation en urbanisme
8. Service Incendie Pompiers et Premiers Répondants :
   - Résolution : Appel d'offre pour camion-citerne
9. Voirie :
   - Demande de soumission de prix pour gratte pour Voirie et Parc
10. Parc Régional :
    a) Autorisation à Ronald pour échanger l'argent petite monnaie ou américain à la Caisse
    b) Présentation et résolution : Parcours Disc-golf (Pacte rural)
11. Bibliothèque :
12. Divers:
    - Offre de soumission regroupée pour les travaux de pavage 2014
    - Inscription à la Fête des voisins le 7 juin 2014
    - Demande d'appui au groupe de citoyens « Valleyfield refusons les compteurs »
    - Demande d'appui de la FQM pour la Semaine québécoise des adultes en formation
    - Invitation à participer à la course « Terry-Fox » Louis-Cyr à Napierville
    - Invitation au congrès de la TRCAM (aînés de la Montérégie)

Formules Municipales - No 5614-ruST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

- Information : Envoi des comptes de taxes le 24 février 2014

13. Correspondance
14. Période de questions

RÉSOLUTION 2014- 27
Il est proposé par M. Jean-Louis Tinant, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soit adopté le procès-verbal de la session ordinaire du 13 janvier 2014.

RÉSOLUTION 2014- 28
Il est proposé par Mme Sylvie Faille, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soit acceptés et payés les comptes du mois de janvier 2014 décrits à l'annexe.

Du chèque 47407 au chèque 47558 inclusivement, le total est: 144 457.15$
Le fonds de roulement est de.....550 000,00$
Le montant disponible au fonds de roulement pour 2014 est de 490 000,00$
Les intérêts du mois ne sont pas encore comptabilisés.

RÉSOLUTION 2014- 29
Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que soit abrogée la résolution 2012-198, prenant effet le 3 février 2014.

RÉSOLUTION 2014- 30
Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soit corrigée l'erreur au budget 2014 adopté par la résolution 2013-214, que le total de la taxe foncière générale soit de 1 773 644.00$ au lieu de 2 011 931.00$ et que l'appropriation du surplus libre soit de 571 903.00$ au lieu de 336 616.00$.

RÉSOLUTION 2014- 31
Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par Mme Josyane Ledoux et résolu à l'unanimité que soit organisée une formation pour le conseil, les employés et les membres du CCU de la municipalité et d'autres municipalités qui voudraient participer en ce qui regarde les principes fondamentaux de l'urbanisme.

RÉSOLUTION 2014- 32
Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par Mme Josyane Ledoux et résolu à l'unanimité que soient reconnu comme pompier volontaire M. Matthew Loyer-Faille et M. Mathieu Garceau. Leur engagement est assujetti à une probation de 6 mois et à une obligation de formation pour atteindre le niveau de pompier 1 d'ici 48 mois.

RÉSOLUTION 2014- 33
Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soit autorisé M. Ronald Bernier, responsable au Parc régional St-Bernard, à effectuer des transactions au compte 471026 « Le Comité du Parc » à la Caisse Desjardins des Seigneuries de la frontière, lui permettant d'échanger de l'argent en petite monnaie et des devises encaissées en argent américain.

RÉSOLUTION 2014- 34
Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que soit implanté un parcours pour l'activité disc- golf au Parc régional St-Bernard. Que soient autorisés les aménagements et l'achat l'équipement pour cette activité. Que le site du Parc régional St-Bernard soit inscrit au Québec disc-golf Tour (QDGT) et auprès de l'association disc-golf Québec.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

RÉSOLUTION 2014- 35

Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par Mme Estelle Muzzi et résolu à l'unanimité que soit autorisé le directeur général à participer à l'appel d'offre regroupé pour l'asphaltage 2014, soit pour le rang Saint-André entre la route 202 et la montée Guay, en respectant les critères établis par la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle.

RÉSOLUTION 2014- 36

CONSIDÉRANT l'évolution des changements économiques, technologiques, sociaux et environnementaux;

CONSIDÉRANT le rôle accru des municipalités dans la promotion de l'apprentissage auprès de la population adulte de leur territoire et qu'il existe un vaste mouvement international en ce sens;

CONSIDÉRANT que le Gouvernement du Québec, en collaboration avec l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA), a mis en place une semaine visant la valorisation des adultes en formation, dans le cadre d'une initiative internationale de l'UNESCO;

CONSIDÉRANT qu'une table régionale de coordination de la région administrative [INSÉRER RÉGION] existe pour mettre en place des activités régionales de valorisation de l'apprentissage dans le cadre de cette semaine;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de développer une culture de formation et de susciter la participation à cette semaine, en plus d'encourager les citoyennes et les citoyens de la municipalité à apprendre tout au long de la vie,

Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité :

D'ENGAGER le conseil municipal à favoriser et à soutenir la formation de l'ensemble de son personnel salarié et élu;

DE CONTRIBUER à la promotion de l'apprentissage au sein de sa population, tout au long de l'année, et en particulier à l'occasion de la Semaine québécoise des adultes en formation, du 29 mars au 6 avril 2014, en faisant connaître la semaine et ses activités dans la région.

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités.

Formules Municipales - No 5614-03T

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

RÉSOLUTION 2014- 37

CONSIDÉRANT QUE l'entente de 2007-2013 s'inscrivait dans une volonté commune de modifier, dans un esprit de partenariat, les relations et les façons de faire entre le gouvernement et les municipalités en dotant celles-ci de revenus prévisibles et stables;

CONSIDÉRANT QUE l'entente de 2007-2013 était dotée d'une enveloppe atteignant quatre-cent-soixante-douze (472) millions de dollars en 2013, cette mesure prévoyant un remboursement de la taxe de vente du Québec (TVQ) payé par les municipalités sur leurs achats de biens et de services, lequel remboursement devait atteindre cent pour cent (100%) en 2013;

CONSIDÉRANT QUE l'entente signée en 2006 se terminait à la fin du mois de décembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) a présenté en octobre dernier des mesures techniques portant sur le changement du traitement comptable du remboursement de la TVQ, lequel changement revient à demander aux municipalités d'absorber seules les effets budgétaires du changement qui leur est imposé;

CONSIDÉRANT QUE les impacts budgétaires de cette modification seront majeurs pour les municipalités de toutes tailles partout au Québec et pourront se traduire par un manque à gagner;

PAR CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soit demandé au gouvernement du Québec de prévoir des mesures transitoires afin d'annuler l'impact fiscal pour les municipalités locales; Que copie de la présente résolution soit acheminée à l'ensemble des municipalités de la MRC des Jardins-de-Napierville pour appui dans ce dossier; Que copie de la présente soit aussi transmise à la FQM, à l'UMQ, de même qu'à M. Stéphane Billette, député de Huntingdon et à M. Alain Therrien, député de Sanguinet.

RÉSOLUTION 2014- 38

Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par M. Jean-Louis Tinant et résolu à l'unanimité que soit autorisé le passage sur le territoire (réseau routier) de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle de la cyclo sportive La Montréalaise édition 2014 qui aura lieu le 13 septembre 2014.

Présentation de la correspondance.

Ouverture de la période des questions par le président

- Messieurs Sénécal interviennent au sujet du rang Fisher Nord et désirent savoir si le Conseil est au courant du dossier et s'il prévoit une rencontre avec l'avocat de la municipalité.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

- Intervention sur les taux de taxation de la municipalité pour 2014. Il est répondu que les taux sont les mêmes que 2013 sauf pour un ajout de 30.00$ par unité pour les bacs de récupération.

- N'ayant pas d'autre intervention, le président clos la période de questions.

Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soit levée la session ordinaire du 3 février 2014.

M. Robert Duteau
Maire

M. Daniel Striletsky
Directeur général, secrétaire-trésorier

Formules Municipales - No 5614-MST